



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DE VERS LE NANT**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
HAUTE-SAVOIE**

N° 2024-116

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « SARL PHIPPAZ – 1276 Avenue du Môle – BP 93 – 74130 AYZE » en date du 24 octobre 2024 afin de réglementer la circulation sur la Route de Vers le Nant pour stationner une grue mobile sur la voirie communale permettant d'effectuer le montage d'une grue dans l'emprise du chantier SCI Princesse Holdings dans la période comprise entre le 28 octobre 2024 et le 31 octobre 2024 inclus ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} : Durant 1 jour ans la période comprise entre le 28 octobre 2024 et le 31 octobre 2024 inclus, la circulation sera **rigoureusement interdite** sur la Route de Vers le Nant, à partir du carrefour formé par la Route de Vers le Nant et le Chemin de Pravy, sauf aux véhicules de secours et aux riverains.

Article 2 :

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « SARL PHIPPAZ ».

Article 3 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « SARL PHIPPAZ ».

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « SARL PHIPPAZ », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 25 octobre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 25/10/2024

Télétransmis Sous-préfecture le 25/10/2024

Le Maire



Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~DEMI-QUARTIER~~ 74120 - Téléphone 04 50 21 23 12
Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr